



National Farmers Union
Union Nationale des Fermiers



2717 Wentz Avenue
Saskatoon, SK S7K 4B6

p: (306) 652-9465
f: (306) 664-6226
nfu@nfu.ca
nfu.ca

Promouvoir l'intérêt public envers la prospérité des agriculteurs, des collectivités et des générations

Mémoire de l'Union nationale des fermiers en préparation du budget de 2019 Octobre 2018

L'Union nationale des fermiers (UNF) se félicite de pouvoir participer aux consultations prébudgétaires menées par le Comité des finances pour le budget de 2019. L'UNF est une organisation agricole nationale, bénévole, à adhésion directe et non partisane qui regroupe des milliers de familles d'agriculteurs de partout au Canada; ces familles produisent diverses denrées agricoles, notamment des céréales, du bétail, des fruits et des légumes. L'UNF a été fondée en 1969, mais son histoire remonte à plus d'un siècle. La composition de cette organisation agricole générale est à l'image de la diversité du secteur agricole d'un bout à l'autre du pays, qu'il s'agisse des systèmes de production, de la taille des exploitations ou des caractéristiques démographiques des exploitants. Notre organisation défend la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire une approche globale qui place les êtres humains, les denrées alimentaires et la nature au centre du contexte stratégique, et accorde la priorité au contrôle démocratique du système alimentaire.

L'UNF fait la promotion de politiques qui permettront aux fermes familiales de demeurer les principaux producteurs de denrées alimentaires au Canada. Pour l'UNF, l'agriculture devrait être viable sur les plans économique, social et environnemental, et la production alimentaire devrait fournir des aliments sains à la population, enrichir les sols, embellir les paysages ruraux, créer des emplois pour les travailleurs non agricoles, et contribuer à l'essor des collectivités rurales et à la biodiversité des écosystèmes naturels. L'UNF est un chef de file de la défense des intérêts des exploitants de fermes familiales du Canada, de l'analyse de la crise du revenu agricole et de la proposition de solutions abordables, équilibrées et innovatrices qui profitent à tous les citoyens. Ses énoncés de principe sont élaborés dans le cadre d'un processus démocratique au terme de débats et de votes sur des résolutions à des congrès régionaux et nationaux, conformément aux règles établies dans sa charte.

Le budget du Canada de 2019 est l'occasion de financer d'importantes initiatives stratégiques fédérales visant à renforcer le rôle de l'agriculture en tant que moteur économique en veillant à ce que les revenus agricoles et la richesse créée par l'agriculture profitent aux Canadiens et à leurs collectivités. Dans notre mémoire, nous décrivons les moyens par lesquels le gouvernement fédéral peut réorganiser ses programmes et ses mesures fiscales afin de soutenir la multifonctionnalité tout en favorisant la production nationale et en inversant la tendance à la baisse du nombre d'agriculteurs.

Pour commencer, nous recommandons que le Canada se fixe l'objectif ambitieux de remplacer le tiers de ses importations de denrées alimentaires par une production nationale. Cette mesure injecterait

15 milliards de dollars en produits alimentaires dans notre économie afin de favoriser la diversification économique et la revitalisation des zones rurales; elle répondra également au désir des consommateurs d'obtenir des aliments sains produits par des agriculteurs canadiens.

L'UNF demande instamment au budget de 2019 de préserver son système de gestion de l'offre, non seulement pour chaque agriculteur qui en fait partie, mais également pour leurs collectivités, pour les consommateurs et pour l'ensemble de l'économie du Canada. Ce système permet aux agriculteurs d'investir dans leurs exploitations, tout en produisant, au bon moment, des produits en quantité suffisante et de bonne qualité. Il a fait ses preuves pour les agriculteurs tout autant que pour les consommateurs et pour le Trésor public. La viabilité continue de notre système de gestion de l'offre permettra d'éviter le financement des subventions massives nécessaires dans les pays où l'on a assisté à une déréglementation de la production laitière et dans des secteurs dépourvus d'institutions de commercialisation ordonnées.

Le budget de 2019 devra, de manière décisive, enrayer la perte d'agriculteurs en finançant le cadre institutionnel nécessaire à la hausse et à la stabilisation des revenus des agriculteurs, afin que l'agriculture demeure un choix de carrière viable pour les jeunes.

L'UNF recommande la création d'un fonds d'enseignement agricole offrant des bourses aux jeunes et aux nouveaux agriculteurs. Ce fonds favoriserait la participation à des programmes d'apprentissage en agriculture et réduirait les coûts liés à l'autoapprentissage des agriculteurs réalisé en dehors du système d'enseignement officiel.

Le Canada a également besoin d'un régime d'assurance du revenu pour les agriculteurs qui démarrent, afin de les aider à s'établir et de faciliter leur réussite à long terme. Avec un programme d'épargne-retraite ou un régime de retraite spécialement conçu pour eux, ceux-ci n'auraient pas à vendre des terres à prix élevés pour payer leurs dépenses à la retraite.

L'UNF recommande la création de fiducies foncières et de quotas afin de financer le transfert des ressources productives d'une génération à l'autre. Les agriculteurs retraités transférant un quota ou des terres à la fiducie verraient leur valeur exonérée d'impôt et auraient ainsi droit à une pension calculée en fonction de la valeur productive du quota ou des terres transférés. De la sorte, les nouveaux agriculteurs admissibles pourraient demander d'utiliser un quota ou des terres de la fiducie en contrepartie d'une partie des revenus tirés de son utilisation et de l'engagement de maintenir la production pendant une période minimale.

L'UNF recommande la création d'un conseil subventionnaire de la main-d'œuvre agricole chargé de promouvoir de bons emplois dans les collectivités rurales et de reconstituer une main-d'œuvre agricole qualifiée. Ce conseil distribuerait du financement directement aux agriculteurs dont la demande a été retenue. Les subventions soutiendraient l'embauche, la formation et le maintien en poste des ouvriers agricoles. Le conseil aiderait les secteurs à haute intensité de main-d'œuvre à répondre à la demande des consommateurs en aliments produits dans des fermes canadiennes.

L'UNF recommande l'adoption de mesures fiscales et d'un financement de programme visant à promouvoir une plus grande diversité des exploitations agricoles grâce à des rotations des cultures prolongées, à un pâturage planifié du bétail, à une réduction des intrants, à un amendement des sols, à la conservation des terres humides et à la transformation sur place, à la ferme. Les avantages de l'adaptation au climat qui en résulteront stabiliseront les revenus agricoles et réduiront les versements d'assurance, diminuant ainsi le coût net de ces initiatives budgétaires tout en augmentant la prospérité rurale.

L'UNF recommande un financement des entreprises locales d'emballage, de transformation, de stockage et de distribution qui desservent les économies de l'alimentation locales et régionales. En finançant cette infrastructure nécessaire, le budget de 2019 peut combler les lacunes entre les agriculteurs et les consommateurs à la recherche d'aliments locaux et régionaux, en renforçant la capacité de notre économie à fournir aux Canadiens des aliments cultivés et élevés au Canada toute l'année.

L'UNF recommande que le budget de la Commission canadienne des grains (CCG) revienne à son niveau d'avant 2012, en dollars constants. La CCG a besoin d'un financement de base pour maintenir sa capacité à faire respecter les normes de qualité des grains, tout en protégeant la réputation internationale et les marchés d'exportation du Canada. Le budget de 2019 doit rétablir l'inspection à l'arrivage et créer un nouvel organisme de réception des wagons de producteurs, lequel serait placé sous l'autorité de la CCG. L'expédition par les wagons de producteurs renforce la réglementation sur les pouvoirs des sociétés ferroviaires et céréalières. Ces mesures doivent être prises si l'on veut éviter que le droit des fermiers de charger et d'expédier des wagons devienne un droit fictif. La CCG doit demeurer forte afin que nos producteurs céréaliers conservent l'avantage concurrentiel acquis grâce à un système de contrôle de la qualité robuste à l'échelle du système.

L'UNF demande également au budget de 2019 de financer les travaux nécessaires à la mise en place d'un guichet unique à l'échelle nationale, dirigé par les agriculteurs et chargé de vendre du blé et de l'orge destinés à l'exportation et du blé destiné à la consommation humaine au pays. L'élimination de la Commission canadienne du blé (CCB) en 2012 a eu de nombreuses répercussions néfastes sur l'économie canadienne. Plus de 3 milliards de dollars par an ne parviennent plus aux collectivités des Prairies, car les entreprises céréalières privées peuvent désormais sous-payer les agriculteurs pour leurs grains. Auparavant, la CCB payait aux agriculteurs la pleine valeur de leur grain, après déduction du coût des ventes. Les goulets d'étranglement dans les transports et les inefficacités entraînées par l'absence de coordination des expéditions par la CCB représentent des coûts pour les agriculteurs, et ces pertes se traduisent par une réduction du nombre d'emplois et de petites entreprises dans les Prairies.

Les immobilisations corporelles de la CCB ont été données au partenariat Bunge-SALIC, Global Agriculture (G3) en juillet 2015. SALIC, une entreprise publique du Royaume d'Arabie saoudite, détient désormais 75 % du G3. L'UNF a demandé à deux reprises au vérificateur général de réaliser un audit public de la CCB en préparation de la transition vers la propriété privée (voir <http://www.nfu.ca/story/2nd-letter-auditor-general-re-publicexpenditure-cwb-privatization>). Nous demandons instamment au Comité des finances de donner au vérificateur général les consignes pour répondre aux agriculteurs canadiens et aux autres contribuables.

L'UNF recommande la création de comptoirs régionaux de vente uniques de bœuf et de porc dans les régions de la Colombie-Britannique, des Prairies, de l'Ontario et du Québec/Atlantique, afin d'éviter des coûts élevés et des effets destructeurs de l'exposition à la volatilité des marchés d'exportation et aux conditions politiques externes. À titre d'exemple, les producteurs de porc canadiens se voient imposer un prix établi aux États-Unis et sont donc obligés d'accepter un prix inférieur en raison de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine. Nos abattoirs de bœuf qui appartiennent à des étrangers importent du bétail dans le but de maintenir les prix à la baisse pour les producteurs de bœuf canadiens, et ce, en dépit de la réduction de nos troupeaux. Le budget de 2019 devrait prévoir un financement pluriannuel pour la coordination des abattoirs inspectés par les provinces et la reconversion des capacités de traitement visant à répondre aux besoins de la population régionale et à soutenir la transition des secteurs du bœuf et du porc vers le système de guichet unique. Les opérations des comptoirs de vente uniques sont autofinancées, contrairement aux secteurs actuels du bœuf et du porc exposés aux marchés d'exportation, qui font tous deux largement appel aux programmes de protection sociale du Canada.

L'UNF recommande que le budget de 2019 s'engage à réduire considérablement les émissions de GES et à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en réaffectant les fonds alloués aux stations de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) au développement et à la promotion de stratégies utilisant peu d'intrants et axées sur la réduction de l'utilisation d'engrais azotés synthétiques, d'herbicides et d'insecticides. Pour mettre cette recherche en pratique, le budget de 2019 devrait créer un programme de perfectionnement national efficace en matière d'agriculture, afin que les agriculteurs puissent apprendre à atteindre les objectifs du Canada en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Le budget de 2019 doit également financer des programmes d'aide aux exploitations qui font face à des problèmes à long terme liés au climat. Par exemple, certaines exploitations qui subissent des inondations prolongées peuvent devoir déplacer des bâtiments et des enclos à bétail sur des terres plus élevées. L'investissement dans des mesures stratégiques de réduction des GES et d'adaptation aux changements climatiques permettra également de réduire les besoins futurs en programmes de sécurité du revenu, en favorisant une plus grande résilience des exploitations.

L'UNF soutient la recherche financée par des fonds publics dans l'intérêt public, dont les résultats sont accessibles au public. Par conséquent, nous appelons à la réévaluation des programmes de subvention qui obligent les chercheurs à trouver des fonds de contrepartie auprès de partenaires du secteur privé. En raison de la concentration de la propriété dans l'agro-industriel, quelques grandes sociétés sont de plus en plus en mesure d'orienter le programme de recherche du Canada pour le mettre au service de leurs intérêts particuliers. En finançant à 50 % les universités, ces sociétés peuvent bénéficier de ressources publiques importantes, c'est-à-dire de personnel (professeurs et étudiants diplômés), de laboratoires, de matériel et de lopins de terre de recherche. Elles privatisent souvent les résultats de ces travaux en invoquant les droits de propriété intellectuelle ou le développement des produits. Il s'ensuit que la recherche de nature non commerciale est sous-financée. Des sujets d'intérêt de nature non commerciale ne font pas l'objet de recherches, et des innovations applicables par la mise en commun des connaissances plutôt que par l'achat d'intrants ne se réalisent pas. L'UNF recommande de corriger ce déséquilibre. Les chercheurs qui étudient des problèmes de nature non commerciale doivent avoir un accès fiable à toutes les subventions publiques. Nous recommandons également d'ajouter au budget de 2019 une surcharge pour la recherche d'intérêt public au financement alloué par les

sociétés qui forment des partenariats avec les universités et AAC. Les recettes provenant de cette surcharge seraient alors affectées à la recherche d'intérêt public de nature non commerciale effectuée dans ces établissements (sur des thèmes tels que les techniques de la gestion améliorée des parcours ou la conception d'installations de stockage permettant de réduire les déchets alimentaires). Les fonds devraient également servir à promouvoir un « domaine commun de recherche » de façon à rendre accessibles les innovations servant l'intérêt général en les plaçant dans le domaine public ou sous un régime de « copyleft », afin que les restrictions aux droits de propriété intellectuelle ne fassent pas obstacle à la recherche ultérieure.

L'UNF recommande d'augmenter le financement de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) afin qu'elle dispose des ressources et de la capacité nécessaires pour faire son travail dans l'intérêt public. L'ARLA fait face à une lourde charge de travail dans les années à venir, car de nombreux pesticides plus anciens doivent être réévalués à la lumière de données scientifiques à jour, afin de garantir qu'ils ne posent aucun risque inacceptable pour les personnes et l'environnement. L'UNF recommande également d'affecter des fonds à la recherche et à l'éducation visant à promouvoir une lutte antiparasitaire intégrée, des pratiques agronomiques, des lutttes mécaniques et biologiques et des efforts d'hybridation traditionnelle, de manière à détourner les agriculteurs de l'utilisation de produits antiparasitaires qui seront progressivement supprimés dans le but de protéger l'environnement et la santé humaine. Une surtaxe ou un prélèvement sur toutes les ventes de produits antiparasitaires pourrait être mis en place pour générer des revenus supplémentaires à ces fins.

Le budget de 2019 devrait attribuer un financement suffisant et substantiel à la mise en œuvre d'un programme national d'assurance-médicaments protégeant tous les résidents du Canada aux mêmes conditions. Le programme — qui serait administré comme un système public à payeur unique intégré au régime d'assurance-maladie — donnerait accès, sans barrières financières ou autres obstacles, à des médicaments couverts jugés sûrs et efficaces en fonction de données scientifiques probantes; il ne serait pas influencé par des pressions politiques ou des campagnes de marketing, mais serait plutôt fondé sur le meilleur rapport qualité-prix et fournirait une protection continue et cohérente aux résidents qui déménagent au Canada.

Respectueusement soumis par :
L'Union nationale des fermiers
Octobre 2018